

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Bejaia
Faculté des Lettres et des Langues
Aboudaou
Département de Langue et Littérature
Anglaise



Procès-Verbal du Conseil de Discipline (Semestre 02)

Le trente-et-un du mois de Mai de l'an deux-mille seize à dix heures s'est tenu le Conseil de Discipline du Département d'Anglais afin d'étudier les divers rapports déposés par les enseignants. Etaient présents (voir la liste ci-jointe).

Selon la réglementation, les décisions prises à l'encontre des étudiants sont les suivantes:

Nom et prénom de l'Étudiant	Niveau + Groupe	Module	Infraction	Sanction
AIT MOUHOB Adel	3ème Année, groupe 02	Analyse de Textes de Civilisation	1^{er} Degré : Tentative de fraude à un examen. (selon l'article 82 de la réglementation en vigueur)	00/20 dans le module (S02) + Avertissement verbal + Lettre d'excuses adressée à l'enseignant ayant rédigé un rapport à l'encontre de l'étudiant (à déposer dans un délai de 03 jours après affichage du PV)
BOUTEBBA Chouaib	3ème Année, groupe 04	Introduction aux Langues de Spécialités	ABSENT à la 2^{ème} session 1^{er} Degré : Fraude préméditée + fraude établie à un examen (selon l'article 82 de la réglementation en vigueur) 2^{ème} Degré : Comportement irrespectueux à l'égard des membres du conseil de discipline.	00/20 dans le module (S02) + Blâme versé au dossier pédagogique de l'étudiant + Cas transféré au conseil de discipline de la Faculté

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
 et de la Recherche Scientifique
 Université de Bejaia
Faculté des Lettres et des Langues
 Aboudaou
 Département de Langue et Littérature
Anglaise



Nom et prénom de l'Étudiant	Niveau + Groupe	Module	Infraction	Sanction
BRIZINI Yanis	3ème Année, groupe 04	Introduction aux Langues de Spécialités	1^{er} Degré : Tentative de fraude à un examen. (selon l'article 82 de la réglementation en vigueur)	Avertissement verbal + Lettre d'excuses adressée à l'enseignant ayant rédigé un rapport à l'encontre de l'étudiant (à déposer dans un délai de 03 jours après affichage du PV)
LAIDI Ouacime	Master 1 ALELT, groupe 02	Didactique de la Littérature et de la Civilisation	ABSENT 1^{er} Degré : Fraude préméditée + fraude établie à un examen (selon l'article 82 de la réglementation en vigueur)	00/20 dans le module (S02) + Blâme versé au dossier pédagogique de l'étudiant + Lettre d'excuses adressée à l'enseignant ayant rédigé un rapport à l'encontre de l'étudiant (à déposer dans un délai de 03 jours après affichage du PV)
AGUERSSIF Sonia	Master 1 Didactique, groupe 01	Sociolinguistique	1^{er} Degré : Tentative de fraude à un examen. (selon l'article 82 de la réglementation en vigueur)	00/20 dans le module (S02) + Avertissement Ecrit + Lettre d'excuses adressée à l'enseignant ayant rédigé un rapport à l'encontre de l'étudiant (à déposer dans un délai de 03 jours après affichage du PV)

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
Université de Bejaia
Faculté des Lettres et des Langues
Aboudaou
Département de Langue et Littérature
Anglaise



Nom et prénom de l'Etudiant	Niveau + Groupe	Module	Infraction	Sanction
AOUCHICHE Djahid	Master 1 Didactique, groupe 02	Psycholinguistique	1^{er} Degré : Refus d'obtempérer à des directives émanant de l'enseignant surveillant. (selon l'article 82 de la réglementation en vigueur)	Avertissement verbal + Lettre d'excuses adressée à l'enseignant ayant rédigé un rapport à l'encontre de l'étudiant (à déposer dans un délai de 03 jours après affichage du PV)
BARKAT Yacine	Master 1 Didactique, groupe 02	Psycholinguistique	1^{er} Degré : Refus d'obtempérer à des directives émanant de l'enseignant surveillant. (selon l'article 82 de la réglementation en vigueur)	Avertissement verbal + Lettre d'excuses adressée à l'enseignant ayant rédigé un rapport à l'encontre de l'étudiant (à déposer dans un délai de 03 jours après affichage du PV)

Le Chef de Département